



Comment savoir si un héritage est clos?

Par **annie03**, le **27/04/2009** à **08:46**

bonjour,
comment savoir si héritage est clos quand on ne connaît ni l'avocat, ni le notaire d'une affaire qui s'est déroulée en Bretagne en 1994?

merci

Par **Bertrand**, le **28/04/2009** à **01:13**

Bonjour,

Qu'appellez-vous "clos" ? Donnez nous plus d'informations. Qui êtes-vous par rapport au règlement de cette succession ?

Cordialement.

Bertrand.

Par **annie03**, le **28/04/2009** à **10:31**

bonjour, en 94 mon frère est décédé, il avait un appartement à Paris, sans testament. Comment savoir si l'héritage a été distribué? nous sommes plusieurs frères et demi-frères, mais n'avons pas de contacts. Merci

Par **Bertrand**, le **28/04/2009** à **11:24**

Il existe plusieurs moyens pour tenter de connaître le Notaire chargé de régler la succession. Ces moyens ne sont pas garantis mais vous pouvez d'ores et déjà commencer par prendre contact avec la Chambre des Notaires du département dans lequel vous frère résidait. Il est probable qu'un des Notaires de ce département ait été saisi.

Les Chambres envoient fréquemment aux Notaires des demandes par télécopie pour savoir s'ils sont (ou ont été) chargés de régler une succession. Je ne sais pas s'il faut un motif valable pour lancer cette procédure. Prenez contact avec la Chambre et tenez-nous au courant.

Si ça ne fonctionne pas, j'ai d'autres moyens....
;-)

Cordialement.

Bertrand.

Par **annie03**, le **28/04/2009** à **15:21**

merci je vous tiendrai au courant!

Par **nosyat84**, le **01/06/2013** à **02:30**

Bonsoir le père de ma mère est mort et je voudrais savoir comment faire pour savoir si elle a hérité de quelque chose
elle a cherché son père pendant des années et quand enfin elle l'a trouvé il était décédé
il l'a reconnu et je voudrais savoir si elle a le droit à quelque chose au moins des photos de lui
même si c'est pas grand chose ça lui ferait énormément plaisir de pouvoir mettre un visage sur son père
merci de vos réponses

Par **hornet17**, le **20/06/2013** à **20:22**

bonsoir je voudrais savoir comment faire pour savoir si je suis héritière car ma grand-mère avant de mourir m'avait dit que sa maison était pour moi le jour où elle partirait et depuis elle est décédée et moi aussi et là je viens de m'apercevoir que ses enfants ont mis la maison en vente et moi personne pour contacter et bien sûr les seuls proches que je fréquentais étaient mes grands-parents donc je n'en serais pas plus avec ma famille

Par **amajuris**, le **20/06/2013** à **20:38**

bjr,

il faut se méfier des promesses de ce genre.

les enfants de votre grand mère sont ses héritiers réservataires.

en l'absence de testament vous léguant quelque chose, vous êtes étrangère à la succession à moins qu'un de vos parents soit un enfant de votre grand mère et que ce parent soit décédé et dans cette situation vous seriez héritière de votre grand mère par représentation de votre parent décédé.

cdt

cdt

Par **hornet17**, le **21/06/2013** à **06:33**

ont ne sait pas si il i a u un testament et ont ve pad demander a la famille il doit bien exister un organisme ou ont peut se remseiger ont vs remercient

Par **amajuris**, le **21/06/2013** à **09:48**

bjr,

si le testament est remis à un notaire, il est possible d'en connaître son existence.

vous pouvez poser la question au notaire en charge de la succession mais si vous n'avez pas été contacté c'est que vous n'êtes pas légataire.

cdt

Par **hornet17**, le **21/06/2013** à **19:59**

le soucis ses que lon sais pas qui est le notaire

Par **kamelissa**, le **18/02/2014** à **22:55**

bonjour mon pere est decedee le 26 mars 2013 au portugal car il s etait remrier et a eu une fille dont mon pere lui a donner de l argent ouur acheter un appartement au portugal et sa fille j habite en france comment savoir si il avait un heritage merci

Par **alineboubou**, le **20/02/2014** à **22:51**

bonjour

nous sommes 2 enfants d'un homme qui a fait un acte d'abandon sur ses enfants lors du divorce avec ma mère en 1983 et ce dernier est décédé il y a plus de 5 ans.
est-il possible de connaître si un héritage est possible ou en cours?
merci

Par **nanou50630**, le **13/12/2015** à **17:35**

bonjour je souhaite avoir un conseil, mon père est décédé en 1955, lors de son décès j'avais 9 ans.
je viens d'apprendre que ma belle sœur s'est approprié les biens de mon père. seulement je ne peut savoir ce que s'est. tout est bien caché, d'ailleurs que je commence à faire des recherches on me menace. jusqu'ici j'avais cédé à leur chantage, d'autant plus que je n'en suis plus toute jeune.
mais cette année, j'ai décidé que je ferais des recherches avant de disparaître à mon tour mais en restant discrète
ils ne connaissent pas ma nouvelle adresse.
ma question est la suivante comment connaître les biens, en somme la fortune d'une personne qui est décédée en 1955 ? que soit en terre immobilière ou compte bancaire en France ou à l'étranger ?
merci

Par **Tisuisse**, le **14/12/2015** à **13:05**

Bonjour,

1955 - 2015 = 60 ans d'écart, je crains que votre affaire ne soit prescrite.

Par **nanou50630**, le **14/12/2015** à **13:44**

même si au moment du décès de mon père j'étais mineure, j'ai été majeure en 1967, et ma mère est décédée en 1976. elle vivait avec ma belle sœur et il n'y a pas eu de liquidation de la succession. si des recherches sont possibles vers qui dois-je m'adresser merci